



**Conseil économique
et social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/2003/NGO/153
12 mars 2003

ANGLAIS, ESPAGNOL ET
FRANÇAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-neuvième session
Point 11 (g) de l'ordre du jour provisoire

**DROITS CIVILS ET POLITIQUES, NOTAMMENT LES QUESTIONS SUIVANTES:
OBJECTION DE CONSCIENCE AU SERVICE MILITAIRE**

Exposé écrit* par Pax Christi International, organisation non gouvernementale
dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[3 février 2003]

* Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue (s), sans avoir été revu par les services d'édition.

OBJECTION DE CONSCIENCE AU SERVICE MILITAIRE

Pax Christi, mouvement catholique international pour la paix, est né suite à la 1^{re} guerre mondiale pour encourager la réconciliation entre les protagonistes et la création d'un ordre mondial plus pacifique et plus juste. Cinquante huit ans après, nous restons une voix forte défendant la paix et la justice partout dans le monde, soutenant avec fermeté le projet fondateur des Nations Unies énoncé dans la Charte « épargner aux générations futures le fléau de la guerre. »

De tout temps, il y a eu des personnes qui en conscience se sont élevées contre la participation à la guerre et au service militaire. Pour eux, le terme « fléau de la guerre » n'est pas resté un simple slogan : il exprime précisément les souffrances endurées par les innombrables victimes de la guerre. Dans le passé, mais encore actuellement en beaucoup d'endroits, ceux qui refusent de participer à la guerre ont été traités de lâches et d'inciviques. Ils ont été emprisonnés, exilés, bannis et même tués pour avoir choisi la non-violence.

Les mythes sur la gloire et l'honneur de la guerre, amplifiés par la littérature et le cinéma, sont en contradiction avec les réalités de la guerre et les violents conflits sociaux du monde actuel. Les dictateurs enrôlent des citoyens contre leur volonté dans des armées pour les obliger à combattre leur propre peuple. Des centaines voire des milliers d'enfants sont contraints de servir comme soldats, les privant de leur enfance et souvent de leurs vies. Les terroristes s'en prennent aux civils désarmés au nom de cette illusion que ces atrocités affaibliront leurs ennemis et les convertiront à leurs causes alors qu'à l'évidence ces actes ne font que renforcer le cycle de la violence. Loin de réduire le nombre d'armes de destruction massive, certains pays semblent plus enclins à maintenir ou accroître leur confiance dans les armes chimiques, biologiques ou nucléaires ; pendant ce temps-là, la peur croît parmi les partisans de la paix dans le monde.

Aujourd'hui, face à ce qui semble être une augmentation générale de la violence et du recours à la guerre, les objecteurs de conscience sont de plus en plus considérés comme des « canaris dans les mines ». Tels ces petits oiseaux qui avertissaient les mineurs des gaz toxiques qui menaçaient leurs vies, ces hommes courageux mettent en garde leurs concitoyens sur les effets funestes de la violence dans les sociétés et appellent à des méthodes non-violentes pour résoudre les conflits au sein des nations et entre celles-ci. Ils rejettent la notion de violence comme élément de solution et refusent de contribuer à la spirale de la violence qui est toujours le résultat de la guerre moderne. Ces personnes sont justement considérées comme des héros de la paix.

Depuis 1987, la Commission des Droits de l'Homme a approuvé une série de résolutions établissant des normes internationales qui reconnaissent le droit universel de l'homme de s'opposer en conscience au service militaire et à la guerre, et ce même si des gouvernements ne reconnaissent pas encore ce droit. Pour l'instant, des individus courageux en Israël, en Colombie, en Corée du sud, aux U.S.A. et ailleurs, continuent à faire face aux épreuves causées par leur refus de participer dans leurs pays au service militaire ou aux conflits armés.

Pax Christi International se réjouit de la reconnaissance de ces droits en relation avec les résolutions antérieures des N.U. Les sections nationales de Pax Christi poursuivront leur soutien et conseil aux objecteurs de conscience partout dans le monde. Nous en appelons donc à la Commission afin que:

- les états membres, comme demandé par le Haut Commissaire pour les Droits de l'Homme, rendent compte de leurs « pratiques » en lien avec les lignes de conduites et les expériences des objecteurs de conscience dans leurs pays. Les expériences positives des pays ayant reconnu ces droits peuvent servir d'exemple pour les gouvernements désireux de développer des mécanismes similaires.

- le droit d'asile soit assuré pour ceux qui sont obligés de quitter leur pays et fuir la persécution et l'emprisonnement à cause de l'objection de conscience à la guerre ou au service militaire.
